

1954 M-8

11
H

L'ambassadeur des États-Unis à Ottawa en
Secrétariat d'État par intermédiaire des Affaires extérieures
LE SERVICE ÉTRANGER DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS

OTTAWA, le 3 mai 1954

OTTAWA, le 3 mai 1954

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de me référer à votre note n. D. 20 du 1^{er} mai 1954, dans laquelle vous m'expliquez que le Gouvernement canadien considère la construction et l'installation d'une station Loran au cap Claxton (île de Baffin) comme étant d'un intérêt national. Le Gouvernement des États-Unis a été informé de votre note et a répondu par une note du 28 mai 1954, dans laquelle il est mentionné que le Gouvernement des États-Unis a accepté de financer la construction et l'installation de la station Loran au cap Claxton, sous réserve de certaines conditions énoncées dans l'Annexe A à votre note. Le Gouvernement des États-Unis a également accepté de financer la construction et l'installation de la station Loran au cap Claxton, sous réserve de certaines conditions énoncées dans l'Annexe B à votre note. Le Gouvernement des États-Unis a également accepté de financer la construction et l'installation de la station Loran au cap Claxton, sous réserve de certaines conditions énoncées dans l'Annexe C à votre note. Le Gouvernement des États-Unis a également accepté de financer la construction et l'installation de la station Loran au cap Claxton, sous réserve de certaines conditions énoncées dans l'Annexe D à votre note.

H. D. STUART

Honorable Brooke Claxton,
Secrétariat d'État par intermédiaire des Affaires extérieures,
Ottawa.